



Découverte d'un site archéologique exceptionnel à Bure

L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) a dernièrement annoncé avoir découvert un site archéologique exceptionnel pour la période couvrant le Néolithique lors des diagnostics entrepris en 2016 sur plus de 300 hectares à Bure et à Saudron. Or c'est précisément là que l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs) entend construire son centre d'enfouissement des déchets nucléaires les plus dangereux.



Reconstitution d'une grande enceinte du Néolithique (Crédits photo : Kenny Arne Lang Antonsen)

Les équipes scientifiques de l'INRAP soulignent l'intérêt historique du site qui correspond à une enceinte datant du quatrième millénaire avant Jésus-Christ. D'une superficie de 35 hectares, celle-ci est sans équivalent dans tout le quart Nord-Est de la France. Ce type de structures de plateau reste rare et pratiquement inconnu des archéologues. C'est la raison pour laquelle l'enceinte de Bure-Saudron constitue une opportunité unique d'étudier une très grande enceinte néolithique et d'en savoir enfin plus.

Malheureusement, la demande des archéologues de fouiller le site dans son intégralité a été partiellement refusée par la Sous-Direction de l'Archéologie (SDA), alors que la Commission

Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA) avait donné son feu vert. Considérant la demande comme « excessive », la SDA a ainsi seulement autorisé la fouille intégrale du fossé. La surface interne du site ne pourra quant à elle être fouillée que sur un quart de la superficie du site.

Les archéologues fustigent cette décision qui anéantit toute possibilité d'étude et de compréhension de l'espace interne d'une grande enceinte néolithique alors que la loi est censée protéger le patrimoine enfoui. Afin d'empêcher la destruction programmée du site, une pétition a été mise en ligne (voir : <https://www.change.org/p/vincent-berjot-culture-gouv-fr-enceinte-neolithique-de-bure-saudron-fouille-preventive-ou-destruction-programmee>).

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés